

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

Dossiers SDE 18 :

Le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 à la commune pour les travaux d'extension de l'éclairage public route de Grangeneuve au lieudit la Nousillière où il s'agit d'implanter deux lanternes comprenant la pose d'une armoire.

Le coût global est de 4 763.60 Euros H.T et la participation financière de la commune s'élève à 2 381.80 Euros H.T soit 50 % du coût total, les autres frais étant pris en charge par le SDE 18.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve ce plan de financement prévisionnel.

Le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 à la commune pour les travaux de remplacement d'une lanterne (AA0005) suite à une panne route du Rogerin.

Le coût global est de 803.00 Euros H.T et la participation financière de la commune s'élève à 401.50 Euros H.T soit 50 % du coût total, les autres frais étant pris en charge par le SDE 18.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve ce plan de financement prévisionnel.

Protocole d'accord :

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le protocole établi suite aux dégradations observées sur un mur lors de travaux réalisés pour « des travaux » d'adduction d'eau pluviale.

Aide classe découverte :

L'école primaire Sainte Solange de Vasselay organise un séjour au Puy du Fou du 23 au 25 avril 2019. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 50 Euros par enfant.

AVEC : Association de Veille Environnement du Cher.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 125 Euros sur l'année 2019 afin d'organiser et de mener un projet concernant une prolongation de la loi zéro pesticide. Ce montant sera affecté sous forme de subvention.

Compte de gestion et compte administratif du budget assainissement 2018 :

Les comptes de gestion et administratif laissent apparaître un excédent global de 21 840.27 Euros.

Budget assainissement 2019 :

Le Maire présente la section de fonctionnement par chapitre, elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 25 729.00 Euros.

Il présente de la même manière la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses en recettes à 43 798.00 Euros.

Vote des taxes :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide que les taux resteraient inchangés en 2019 soit : taxe d'habitation 12,59 % ; foncier bâti 11.80 % et foncier non bâti 42.44 %.

Compte de gestion et compte administratif du budget communal 2018 :

Les comptes de gestion et administratif laissent apparaître un excédent global de 56 525.68 Euros.

Budget communal principal 2019 :

Le Maire présente la section de fonctionnement par chapitre. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 540 734.00 Euros.

Il présente de la même manière la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 253 337 Euros. 113 402 Euros seront affectés à la section d'investissement.